

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2021-08**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Nicole Domingue, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, que le conseil de ladite Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire du lundi 6 décembre 2021, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2021-08 : RÈGLEMENT 2021-08 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ** à Sainte-Cécile-de-Whitton ce septième jour du mois de décembre deux mille vingt et un.

Nicole Domingue  
Directrice générale/secréttaire-trésorière

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/secréttaire-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h 00 et 16 h 00, le septième jour du mois de décembre 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce septième jour du mois de décembre deux mille vingt et un.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/secréttaire-trésorière